

**PROVINCE DE QUÉBEC**39<sup>e</sup> LÉGISLATURE2<sup>e</sup> SESSION**QUÉBEC, LE 23 MAI 2012**

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 23 mai 2012*

Aujourd'hui, à dix-sept heures trente-cinq minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n<sup>o</sup> 31 Loi modifiant diverses dispositions concernant l'organisation des services policiers
- n<sup>o</sup> 71 Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.